

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_141 : FINANCES / DÉCISION MODIFICATIVE 2025/02**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

La présente Décision Modificative 2025/02 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique d'Aurillac Agglomération.

Ainsi, en ce qui concerne la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'ajuster l'opération « Bâtiment administratif – Rue Marie Maurel » afin de prendre en compte l'évaluation des travaux faite en phase APD. Cette inscription de crédits complémentaires est compensée par des réductions de crédits sur des projets reportés ou annulés.

Une augmentation de crédits est également nécessaire pour l'intégration des frais d'études. Il s'agit d'opérations non budgétaires qui s'équilibrent à l'intérieur de la section d'investissement.

En section de fonctionnement du même budget, seule une opération de transfert de crédits entre deux comptes du même chapitre et du même gestionnaire est réalisée.

En ce qui concerne le Budget Annexe de l'Assainissement, une échéance d'emprunt de 2024 a été comptabilisée par erreur sur un autre budget. Il est donc nécessaire de rectifier cette échéance à la fois en capital et en intérêts.

En ce qui concerne le Budget Annexe des Campings Communautaires, la Collectivité a eu recours à des mensualités de remplaçants supplémentaires pour faire face à la réglementation sur le

gardiennage de nuit.

Sur le Budget Annexe des Transports Urbains, une étude sur l'évolution du TPMR (Transport des Personnes à Mobilité Réduite) a été lancée, en partenariat avec l'AFAPCA et le Pôle des Mobilités Durables. Les crédits à prévoir s'élèvent à 23 000 € HT en section de fonctionnement.

Sur le Budget Annexe de l'Aéroport, un ajustement est nécessaire sur le chapitre « 20 – Immobilisations incorporelles » pour l'achat d'un logiciel pour la téléphonie et pour tenir compte des révisions de prix sur les études de la rampe d'approche.

En section de fonctionnement, des crédits complémentaires sont nécessaires pour couvrir des surcoûts en matière de dépenses de personnel liés à l'augmentation des primes et indemnités et du taux horaire (négociations nationales).

Et pour conclure, sur le Budget Annexe du Centre Aquatique, les prévisions budgétaires concernant les dépenses de personnel sont en hausse. En effet, des mensualités complémentaires ont été nécessaires afin de compenser des absences du personnel titulaire.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

57 pour

2 abstentions

- d'adopter la Décision Modificative 2025/02 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Campings Communautaires, des Transports Urbains, de l'Aéroport et du Centre Aquatique d'Aurillac Agglomération, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.